

2017-01-09

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 9^e jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept à 19h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Marianne Labelle, conseillère #4
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseiller absent : Guy Gauthier, conseiller #2

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2017-01-09-01 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 décembre 2016
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 – Budget
 - 3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ-06-001 abrogeant le règlement numéro SQ-02-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
 - 6.2 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ-06-002 abrogeant le règlement numéro SQ-02-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec
 - 6.3 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ-06-003 abrogeant le règlement numéro SQ-02-003 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec
 - 6.4 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ-06-004 abrogeant le règlement numéro SQ-02-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
 - 6.5 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ-06-005 abrogeant le règlement numéro SQ-02-005 concernant les animaux applicables par la Sûreté du Québec
 - 6.6 Avis de motion relatif à l'abrogation du règlement portant le numéro SQ-02-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec
 - 6.7 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ-06-007 abrogeant le règlement numéro SQ-02-007 concernant les systèmes d'alarme applicables par la Sûreté du Québec
 - 6.8 Adoption – Règlement 189 régissant les comptes de taxes – abrogeant le règlement 133
 - 6.9 Demande d'appui – Municipalité de Chénéville – Ouverture d'une pharmacie le dimanche
 - 6.10 Entériner l'embauche du directeur pour le service de sécurité incendie
 - 6.11 Autorisation des dépenses incompressibles 2017
 - 6.12 Réservation de la salle communautaire pour des cours de Country Heat
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières

- 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 31 décembre 2016
- 7.4 Rapport des salaires nets au 31 décembre 2016
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Remerciement du Club Quad Petite Nation
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 12 décembre 2016

R2017-01-09-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2016 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 - Budget

R2017-01-09-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 20 décembre 2016 – Budget, soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Adoption de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016

R2017-01-09-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 20 décembre 2016 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ 06-001 abrogeant le règlement numéro SQ 02-001 concernant le stationnement applicable par la Sureté du Québec

R2017-01-09-05

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sureté du Québec, sera présenté pour adoption

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.2 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ 06-002 abrogeant le règlement numéro SQ 02-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec

R2017-01-09-06

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 06-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec, sera présenté pour adoption

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.3 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ 06-003 abrogeant le règlement numéro SQ 02-003 concernant les nuisances applicable par la Sureté du Québec

R2017-01-09-07

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 06-003 concernant les nuisances applicable par la Sureté du Québec, sera présenté pour adoption

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.4 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ 06-004 abrogeant le règlement numéro SQ 02-004 concernant le colportage applicable par la Sureté du Québec

R2017-01-09-08

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 06-004 concernant le colportage applicable par la Sureté du Québec, sera présenté pour adoption

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.5 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ 06-005 abrogeant le règlement numéro SQ 02-005 concernant les animaux applicable par la Sureté du Québec

R2017-01-09-09

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 06-005 concernant les animaux applicable par la Sureté du Québec, sera présenté pour adoption

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.6 Avis de motion relatif à l'abrogation du règlement portant le numéro SQ 02-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sureté du Québec

R2017-01-09-10

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 02-006-NA abrogeant le règlement SQ 02-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sureté du Québec, sera présenté pour adoption

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.7 Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement portant le numéro SQ 06-007 abrogeant le règlement numéro SQ 02-007 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sureté du Québec

R2017-01-09-11

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Marianne Labelle qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 06-007 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sureté du Québec, sera présenté pour adoption

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

6.8 Adoption - Règlement 189 régissant les comptes de taxes abrogeant le règlement 133

ATTENDU que le conseil a adopté un règlement régissant les comptes de taxes et les intérêts, en date du 5 novembre 2001 ;

ATTENDU que depuis ce jour, le règlement n'a jamais été modifié ;

ATTENDU que le conseil juge opportun de faciliter la tâche à ses contribuables pour le paiement des taxes municipales :

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'abroger le règlement 133 et de le remplacer par le présent règlement

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de Namur tenue le 12 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE :

R2017-01-09-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

ET RÉSOLU que le présent règlement statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Chaque fois que le TOTAL des toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation), dépasse trois cents dollars (300.00\$), pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en cinq (5) versements égaux, dont le premier devient à échéance 30 jours après la date de l'envoi du compte, le second devient à échéance 60 jours après le premier versement, le troisième devient à échéance 60 jours après le deuxième versement, le quatrième devient à échéance 60 jours après le troisième versement et le cinquième devient à échéance 60 jours après le quatrième versement.

ARTICLE 3

Les prescriptions de l'article 3 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une correction au rôle d'évaluation.

ARTICLE 4

Le taux d'intérêt est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code Municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

ARTICLE 5

Le présent règlement abroge le règlement 133.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.9 Demande d'appui – Municipalité de Chénéville - Ouverture d'une pharmacie le dimanche

ATTENDU que la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation, situé à Chénéville, offre maintenant les services d'un médecin une fin de semaine par mois;

ATTENDU qu'aucune pharmacie de la Petite-Nation n'est ouverte le dimanche, certaines étant même fermées le samedi;

ATTENDU que le docteur Guilbault, qui offre ses services à la Coop Santé, a décidé de ne plus venir le dimanche puisqu'il n'a pas de support quant à la médication qu'il prescrit;

ATTENDU qu'il suffirait qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche pour les citoyens de la région et les visiteurs aient accès à des médicaments;

ATTENDU que la municipalité de Chénéville demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau afin d'inciter les propriétaires de pharmacies de la Petite-Nation d'ouvrir leur commerce le dimanche;

EN CONSÉQUENCE,

R2017-01-09-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le conseil de la municipalité de Namur appuie la municipalité de Chénéville dans sa demande auprès des pharmacies de Chénéville, St-André-Avellin, Ripon, Papineauville et Thurso afin qu'une pharmacie, dans la région de la Petite-Nation, soit ouverte le dimanche.

Adopté à l'unanimité

6.10 Entériner l'embauche du directeur du Service de sécurité incendie

R2017-01-09-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le CSI, Comité Sécurité Incendie de Namur, recommande l'embauche de monsieur Jonathan Turpin au titre de directeur pour le service de sécurité incendie;

QUE monsieur Jonathan Turpin soit et est embauché à titre de directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Namur, et ce, à partir du 21 décembre 2016, incluant une probation de six (6) mois. Après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail.

Adopté à l'unanimité

6.11 Autorisation des dépenses incompressibles 2017

ATTENDU que la municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2017;

ATTENDU que ces dépenses doivent être approuvées par le conseil;

PAR CONSÉQUENT

R2017-01-09-15 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil autorise les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et autorise le maire ou la pro-maire et la directrice générale à en effectuer le paiement selon, soit la date d'échéance, soit les modalités prévues par la dépense.

Liste des dépenses incompressibles

- ❖ Rémunération des élus

- ❖ Rémunération des employés municipaux ou autres salaires
- ❖ Contributions de l'employeur ou bénéfices sociaux
- ❖ Remises aux gouvernements
- ❖ Contrats déjà signés
- ❖ Frais de déplacement
- ❖ Électricité
- ❖ Téléphone
- ❖ Immatriculation des véhicules
- ❖ Frais de postes
- ❖ Assurance
- ❖ Quote-part
- ❖ Sureté du Québec
- ❖ Visa
- ❖ Dons.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Réservation de la salle communautaire pour des cours de country heat

ATTENDU que madame Jessica Douglas, instructrice certifiée demande à la municipalité de Namur d'avoir la salle communautaire les jeudis de 9:00 à 10:00 et ce, à partir du 12 janvier prochain afin de pouvoir dispenser des cours de country heat;

2017-01-09-16 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE la salle communautaire soit offerte à madame Jessica Douglas pour une période de 10 semaines en échange d'un rabais de 10% aux citoyens de Namur.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de décembre 2016 totalisant un montant de 56 905.37\$.

R2017-01-09-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 56 905.37\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.4 Rapport des salaires nets

R2017-01-09-18 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QUE le conseil municipal de Namur adopte de rapport des salaires nets du mois de décembre 2016 au montant de 18 205.20\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 7.3 et 7.4) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8.0 Seconde période de l'assistance

9.0 Varia

10.0 Correspondances diverses

Remerciement du Club Quad Petite Nation

11.0 Levée de la séance

R2017-01-09-19 Il est proposé par madame la conseillère Marianne Labelle

QUE la séance soit et est levée à 20h00

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Cathy Viens, Directrice générale,
Secrétaire-trésorière